



Services de santé non assurés

Bulletin dentaire

octobre 2001

Le programme des SSNA fournit aux Indiens inscrits, ainsi qu'aux Inuits et Innus reconnus au Canada, des services de santé supplémentaires, dont les soins dentaires.
Visitez notre site Web à : www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/fnihb/nihb/

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS DE SOINS DENTAIRES

En date du **1^{er} octobre 2001**, les Services de santé non assurés (SSNA) ne seront plus responsables des services dentaires des bandes suivantes :

Long Plain (Bande 287)

Anishinaabe Mino-Ayaawin Inc. (AMA)

Bande 268 - Kinonjeoshtegon

Bande 269 - Peguis

Bande 271 - Lake Manitoba

Bande 272 - Fairford

Bande 274 - Little Saskatchewan

Bande 275 - Lake St. Martin

Bande 316 - Dauphin River

Les réclamations pour des services datés après le **1^{er} octobre 2001**, peu importe si le service dentaire a été prédéterminé par les bureaux régionaux des SSNA, doivent être envoyées au gestionnaire approprié du programme dentaire de l'AMA ou de Long Plain aux fins de paiement.

Mme Marg Myran

Gestionnaire de programme intérimaire

Gestionnaire du programme dentaire de Long Plain

Case postale 580

Portage la Prairie (Manitoba)

R1N 3B9

Docteur Ron Monczka

Gestionnaire de programme

Gestionnaire du programme dentaire de l'AMA

401-286, rue Smith

Winnipeg (Manitoba)

R3C 1K4

Au cours de deux prochains mois, First Canadian Health continuera d'envoyer les réclamations qui leur sont soumis par erreur au gestionnaire approprié du programme dentaire de l'AMA ou de Long Plain. À compter du 3 décembre 2001, les réclamations seront retournées à votre bureau.

"Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé"